

A.S.A de RAMPIEUX  
Mairie  
24440 RAMPIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 11 Février 2021 à 14H30

Nombre de propriétaires	
En exercice	24
Présents	8
Représentés	0
Absents	16

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 janvier s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien.

Mr LEYGUE Éric est élu secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h00.

**DELIBERATION N° 2021\_AP\_01**

**Objet : Election du Syndicat**

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les mandats de la moitié des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

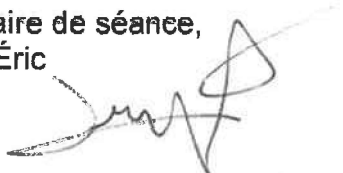
Mr LANDAT Didier, Mr MERCIER Sébastien, Mr PROVOST Pierre

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 8 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les Syndics qui se sont présentés :
  - Mr LANDAT Didier
  - Mr MERCIER Sébastien
  - Mr PROVOST Michael

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
LEYGUE Éric



Le Président,  
MERCIER Sébastien  
ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX

A.S.A de RAMPIEUX  
Mairie  
24440 RAMPIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 11 Février 2021 à 14H30

Nombre de propriétaires	
En exercice	24
Présents	8
Représentés	0
Absents	16

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 janvier s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien.

Mr LEYGUE Éric est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021\_AP\_02**

**Objet : Rapport d'activité**

Le Président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

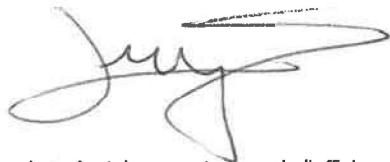
Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendue l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 8 - Voix contre : 0), décide :

- D'APPROUVER le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
LEYGUE Éric



Le Président,  
MERCIER Sébastien  
ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX



A.S.A de RAMPIEUX  
Mairie  
24440 RAMPIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 11 Février 2021 à 14H30

Nombre de propriétaires	
En exercice	24
Présents	8
Représentés	0
Absents	16

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 janvier s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien.

Mr LEYGUE Éric est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021\_AP\_03**

**Objet : Indemnité membres du syndicat**

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 850 € - Mr MERCIER Sébastien
- Responsable de station : 220 € - Mr LEYGUE Éric
- Responsable de station : 220 € - Mr DUROU Etienne

Il est précisé que le Président, Vice-Président ou Syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 8 - voix contre : 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
LEYGUE Éric



Le Président,  
MERCIER Sébastien  
ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX

A.S.A de RAMPIEUX  
Mairie  
24440 RAMPIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 11 Février 2021 à 14H30

Nombre de propriétaires	
En exercice	24
Présents	8
Représentés	0
Absents	16

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 janvier s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien.

Mr LEYGUE Éric est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2021\_AP\_04**

**Objet : Information tarifs**

Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 140 € HT/ Module Appel en Avril
- Usage Domestique : 75 € HT/Module Appel en Avril
  
- Charges variables : 0,13 € HT / m<sup>3</sup> Appel en Novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
LEYGUE Éric




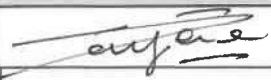



Le Président,  
MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX



## Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
<b>BOUCHER YVETTE</b>			
- BOUCHER HERVE	5,00	0,00	
- BOUCHER DIDIER	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	5,00	0,00	
<b>CAMINADE JEAN-LUC</b>			
- CAMINADE MICHEL	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	0,00	
<b>CHABRONNERIE GUY</b>			
- CHABRONNERIE GUY	3,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	3,00	0,00	
<b>COMMUNE DE RAMPIEUX</b>			
- COMMUNE DE RAMPIEUX	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	0,00	
<b>COMMUNE DE SAINTE SABINE</b>			
- COMMUNE DE SAINTE SABINE	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	0,00	
<b>DUROU ETIENNE</b>			
- DUROU ETIENNE	13,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	13,00	0,00	
<b>EARL DES MOUNARDS</b>			
- BERNET JEAN PIERRE	10,00	0,00	
- MEYNAUD ROBERT	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	10,00	0,00	
<b>EARL DU PARC</b>			
- DEJOS JEAN LUC	8,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	8,50	0,00	
<b>EARL SEBASTIEN MERCIER</b>			
- MERCIER SEBASTIEN	32,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	32,00	0,00	
<b>FAUGERE CLAUDE</b>			
- FAUGERE CLAUDE	11,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	11,00	0,00	
<b>GAEC FERME DU ROUSSEL</b>			
- BONNEFOND HUGUES	7,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	7,00	0,00	
<b>GAEC LE MAYNE DEL REY</b>			

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 = forfait raynal

Usager


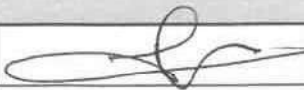

Propriétaire

## Souscriptions

S1

S2

Signature

	S1	S2	Signature
- GAEC LE MAYNE DEL REY LEYGUE ERIC	11,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	11,00	0,00	
<b>GAEC LES VERGERS DU PETIT BRASSAC</b>			
- MARESCASSIER THIERRY	13,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	13,00	0,00	
<b>GAEC TORNIER</b>			
- CHAUMOND CLAUDE	3,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	3,50	0,00	
<b>JOLIBERT CHANTAL</b>			
- JOLIBERT CHANTAL	5,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	5,00	0,00	
<b>LANDAT DIDIER</b>			
- BOURNAZEL ELISE	0,00	0,00	
- DELMON ANNE MARIE	0,00	0,00	
- FAUVEL GEORGES	0,00	0,00	
- LANDAT DIDIER	29,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	29,00	0,00	
<b>POMMERIE JEAN CLAUDE</b>			
- POMMERIE JEAN CLAUDE	5,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	5,00	0,00	
<b>PROVOST MICHAEL</b>			
- PROVOST PIERRE	14,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	14,00	0,00	
<b>RAYNAL YVES</b>			
- RAYNAL YVES	0,00	1,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	1,00	
<b><i>Total sur la Structure =</i></b>	<b>170,00</b>	<b>1,00</b>	